FCP de droit français

RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : RICHELIEU GESTION
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : KPMG AUDIT

RICHELIEU GESTION - 1-3-5 Rue Paul Cézanne - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 7

5. Certification du Commissaire aux Comptes 10

6. Comptes de l'exercice 14

7. Annexe (s) 34

Caractéristiques de l'OPC (suite) 35

Information SFDR 36

Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME

Part R ISIN : FR0011330513

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objet la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence composite constitué à 30% de l'indice ESTER capitalisé et à 70% de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index coupons nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée de 2 ans via une gestion discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de son indice de référence.
L'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index est un indice qui représente le marché des obligations d'entreprises Investment Grade, à taux fixe, libellées en Euro et dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Les informations sur cet indice peuvent notamment être consultées sur le site : https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/.
L'ESTER (« Euro Short-Terme Rate ») correspond au taux overnight interbancaire de référence de la zone euro, calculé par la Banque Centrale Européenne.

Politique d'investissement : La stratégie de gestion de cet OPCVM vise à investir de manière discrétionnaire et sans contrainte de notation en obligations et/ou titres de créances négociables libellés en euros émis par des entités publiques et/ou privées de toutes zones géographiques.
La sélection des titres est effectuée :
- d'une part, à travers une analyse extra-financière ESG tenant compte des critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité… ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social… ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption… menée en appliquant une approche « Best in Universe », retenant, au sein de l'univers d'investissement initial, les 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG, indépendamment de leur secteur d'activité et en assumant des biais sectoriels. Sont donc exclus les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors liquidités,
- d'autre part, en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des données macroéconomiques et de marché. Les gérants apprécient ensuite les caractéristiques techniques propres au titre. Parallèlement, afin d'évaluer le risque crédit, une analyse financière portant sur les émetteurs est menée.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.
La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est investi en obligations de toutes natures (classiques, convertibles, remboursables, …) et en autres titres de créance à taux fixe et/ou variable émis en euros, ainsi qu'aux instruments du marché monétaire.
L'OPCVM pourra exposer l'intégralité de son actif net aux produits de taux à caractère spéculatif plus risqués, non notés ou dits « *high yield* », c'est à dire dont la notation long terme est inférieure à BBB- ou Baa3 selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences et mène sa propre analyse interne du risque de crédit ou de marché.
Afin de limiter le risque de taux, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 4. La sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valeur de l'actif de l'OPCVM.
L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son actif au risque de taux et actions et/ou exposer son actif au risque de taux.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11 heures 30 auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.
Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, — A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux obligations et titres de créance en euros. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements intervenus au cours de l'année 2022 :

18/02/2022 :

- Précision sur possibilité de souscrire un millième de part dès la première souscription.
- Précision apportée sur la taxonomie dans "l'objectif de gestion".
- Précisions apportées à l'analyse extra-financière ESG et au risque de durabilité.

3. RAPPORT DE GESTION

La principale préoccupation des marchés financiers en 2022 a clairement été l'inflation. En zone euro cette dernière a commencé l'année à 5% pour la terminer à 10%, un niveau jamais atteint depuis plus de 40 ans et très loin de l'objectif de 2% de la BCE.
Ces chiffres sont, pour une bonne part, liés à l'augmentation du prix des matières premières, à la forte reprise de la demande mondiale qui a accompagné la fin de la période de confinement et à la formation de goulets d'étranglement dans l'appareil productif. La politique « zéro covid » en Chine et la guerre en Ukraine ont en effet provoqué des pénuries dans les chaines d'approvisionnement et dans un large éventail de matières premières.
Les banques centrales ont considéré dans un premier temps que l'inflation était un phénomène passager mais ont fini par se rendre à l'évidence : l'inflation risquait de devenir structurelle.
Ces dernières ont alors durci leur action ; tout particulièrement aux Etats-Unis où l'économie était plus protégée des secousses géopolitiques que l'Europe et le cycle économique plus avancé.
La FED a donc été la première à procéder à une hausse de ses taux directeurs (25bp en mars), suivie par la BCE en juillet). Les 2 banques centrales ont par la suite accéléré le rythme et l'amplitude de leurs interventions.
Sur l'année, les Fed Funds sont ainsi passés de 0.25% à 4.50% et le principal taux directeur de la BCE de 0% à 2.50%. La facilité de dépôt, quant à elle, repasse en territoire positif pour la première fois depuis 2014.
Les goulots d'étranglements dans l'appareil productif, l'inflation et les incertitudes concernant la Chine ont des effets négatifs sur le pouvoir d'achat et la croissance. Les primes de risques ont donc tendance à s'élargir.
La situation a été très compliquée à gérer pour les banques centrales qui étaient prises en étau entre le risque inflationniste de plus en plus pressant et la croissance qui ralentissait. D'autant plus que les hausses des taux directeurs n'ont pas d'effet direct sur le prix du pétrole et des matières premières. Ces derniers dépendent en effet des pays producteurs de pétrole qui peuvent décider d'ouvrir davantage les vannes, mais aussi de considérations purement techniques ou politiques.
La hausse des prix ayant progressivement pris de l'ampleur, les banques centrales ont fini par prioriser la lutte contre l'inflation quitte à prendre des risques avec la croissance.
Le durcissement des politiques monétaires des Banques centrales est également passé par la mise en place d'un processus très progressif de réduction de leur bilan ; un processus qui prendra de longues années, tant la quantité de liquidités injectées dans l'économie au fil des années est important.
Obligations et inflation n'ont jamais fait bon ménage. 2022 n'aura pas fait exception à la règle. Les rendements des emprunts d'Etat de la zone euro se sont ainsi tendus d'environ 300 bp en moyenne.
Les actions et le crédit ont, de leur côté, été pénalisés par la montée de l'aversion au risque, liée aux inquiétudes concernant la croissance.
Aucun des grands compartiments du marché obligataire n'aura donc été épargné : En zone euro, l'indice global des emprunts d'Etat a perdu 18.4%, les « corporate » High Yield 10.6% et les « corporate » investment grade 13.7%.

Face à cet environnement taux « hostile », La tendance générale de la politique de gestion a plutôt été d'orienter la duration du fonds à la baisse ; même si nous avons pu réaliser ponctuellement quelques pick-up de taux en vendant des obligations courtes contre des titres plus long.
Nous avons ainsi commencé l'année avec une duration de 1.70 et 12% d'obligations à taux variable (référence Euribor 3 mois) pour la finir avec 1.25 de duration et 26% de taux variable.

L'effet protecteur de ces dernières ne s'est fait réellement sentir que sur la dernière partie de l'année lorsque la BCE a provoqué une accélération de la remontée des taux monétaires et donc de leurs coupons.
Nous avons par ailleurs conservé toute l'année une forte surpondération sur les obligations hybides « callable », essentiellement dans le secteur assurance.

Cette partie du portefeuille, bien que notée « Investment grade » a souffert plus que la moyenne de la montée de l'aversion au risque. Mais le retard a été plus que compensé au 2ème semestre et tout particulièrement au dernier trimestre.

Nous avions une position sur Orpéa qui a pesé négativement sur la performance du début d'année. En tant que fonds ESG nous avons, dans un premier temps, gelé tout investissement afin de voir comment la société réagissait puis commencé à alléger la ligne. Dans un second temps et devant l'impossibilité de se faire une opinion fiable de la situation tant ESG que financière, nous avons fini par sortir toute la position avant que la situation ne s'aggrave.

Dans ce climat de forte incertitude, nous avons, dès que l'occasion se présentait et que les conditions étaient favorables, réduit la part des obligations dont l'encours était le plus faible afin de renforcer la liquidité du fonds.

Nous avons par ailleurs écrêté des lignes ayant une pondération très supérieure à la moyenne afin d'obtenir une répartition plus homogène du risque.

Performances	Performances annuelles
	2022
Richelieu Obligations Court Terme I	-4.93%
Indice de référence	-3.37%

Performances	Performances annuelles
	2022
Richelieu Obligations Court Terme R	-5.12%
Indice de référence	-3.37%

Performances	Performances annuelles
	2022
Richelieu Obligations Court Terme F	-5.07%
Indice de référence	-3.37%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I	1 562 061,50	1 546 705,50
EURO SCIE 4.875% PERP	1 354 155,00	799 572,59
LAGARDERE 2.75% 13-04-23		2 014 200,00
BANCO NTANDER E3R+0.68% 29-01-26	1 516 040,00	495 000,00
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24		2 002 082,00
ALTAREA 2.25% 05-07-24		2 000 000,00
IPSOS 2.875% 21-09-25		1 885 850,00
AKEFP 3.125% 06/12/2023		1 547 630,00
MUNICH RE 6.25% 26/05/2042		1 526 600,00
TDF INFR SAS 2.875% 19-10-22		1 510 802,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

POLITIQUES DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES FOURNISSANT LE SERVICE D'EXECUTION D'ORDRE ET FOURNISSANT LE SERVICE D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Richelieu Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM.

De plus, Richelieu Gestion a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion.

Les politiques de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont disponibles sur le site internet **www.richelieugestion.com.**

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Le fonds Richelieu Obligation Court Terme est considéré SFDR 8.

REGLEMENT SFDR

Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).
Elle est consultable sur notre site internet www.richelieugestion.com

Montants des rémunérations versées en 2021 :

- Rémunération fixe brute 2021 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 2 235 311 €
    - Dont 1 711 825 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT)

- Bonus brut versé en 2022 au titre de 2021 : 490 000 €
    - Dont 462 000 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 28/04/2023 17:56:14

Pascal Lagand
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**42 325 522,68**	**82 362 374,55**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**42 325 522,68**	**82 362 374,55**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	42 325 522,68	82 362 374,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**3 500,00**	**214 419,78**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 500,00	214 419,78
COMPTES FINANCIERS	**345 931,55**	**6 849 418,60**
Liquidités	345 931,55	6 849 418,60
TOTAL DE L'ACTIF	**42 674 954,23**	**89 426 212,93**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	43 832 400,96	88 473 394,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 111 755,14	-819 180,41
Résultat de l'exercice (a,b)	943 919,13	1 746 755,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**42 664 564,95**	**89 400 970,19**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**10 389,28**	**25 242,74**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	10 389,28	25 242,74
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**42 674 954,23**	**89 426 212,93**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	645,42	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 382 595,86	1 712 338,14
Produits sur titres de créances	127 500,00	1 793,14
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1 510 741,28**	**1 714 131,28**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	4 836,67	4 524,22
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**4 836,67**	**4 524,22**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 505 904,61**	**1 709 607,06**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	180 661,97	237 120,72
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**1 325 242,64**	**1 472 486,34**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-381 323,51	274 269,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**943 919,13**	**1 746 755,81**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux maximum (TTC)
1	Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes à cette dernière	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par Richelieu Gestion ou toutes entités de son groupe	Part R : 0,4%* Parts F : 0,35% Parts I : 0,2%
2	Frais indirects (commissions de souscription/rachat et frais de gestion liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues : - par la société de gestion - par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	Autres obligations : 0,012 % Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) : en deçà de 5 millions inclus : 0 € ; entre 5 et 10 millions inclus : 120 € ; au-delà de 10 millions : 200 € Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 € Obligations convertibles et remboursables : 0.3%
4	Commission de	Actif net	Néant

* Une quote-part des frais de gestion est attribuée aux Etablissements placeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation.

Swing pricing

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au « swing pricing » avec seuil de déclenchement

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de « swing pricing » avec un seuil de déclenchement visant à réduire pour les porteurs les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrants et/ou sortants.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le solde net des souscriptions et des rachats sur l'ensemble des catégories de parts est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du fonds (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (en cas de souscriptions nettes) ou à la baisse (en cas de rachats nets) afin de prendre en compte les coûts de réaménagement du portefeuille imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

La valeur liquidative de chaque catégorie de part est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie de part. La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux porteurs du fonds.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuels applicables au fonds.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscriptions et rachats du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du « swing pricing » à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, ces ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.
Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du « swing pricing ».

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME PART F	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**89 400 970,19**	**69 928 771,32**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 439 517,80	77 169 978,74
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-52 368 920,98	-58 044 399,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 668,64	129 894,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 862 040,08	-784 707,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-17 427,18	-35 219,84
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 260 446,08	-435 833,07
Différence d'estimation exercice N	*-3 326 109,13*	*-1 065 663,05*
Différence d'estimation exercice N-1	*1 065 663,05*	*629 829,98*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 325 242,64	1 472 486,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**42 664 564,95**	**89 400 970,19**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31 338 650,85	73,45
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 986 871,83	25,76
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**42 325 522,68**	**99,21**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	31 338 650,85	73,45			10 986 871,83	25,75		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							345 931,55	0,81
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 003 082,89	2,35	3 812 891,44	8,94	19 454 919,31	45,60	4 636 363,55	10,87	13 418 265,49	31,45
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	345 931,55	0,81								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	3 500,00
TOTAL DES CRÉANCES		**3 500,00**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	10 389,28
TOTAL DES DETTES		**10 389,28**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-6 889,28**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I		
Parts souscrites durant l'exercice	54,0000	5 969 715,01
Parts rachetées durant l'exercice	-232,2911	-25 292 409,50
Solde net des souscriptions/rachats	-178,2911	-19 322 694,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	194,7204	
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME PART F		
Parts souscrites durant l'exercice	19 672,3684	1 924 336,18
Parts rachetées durant l'exercice	-119 722,1892	-11 645 911,16
Solde net des souscriptions/rachats	-100 049,8208	-9 721 574,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	109 777,1126	
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R		
Parts souscrites durant l'exercice	14 256,6271	1 545 466,61
Parts rachetées durant l'exercice	-143 510,1044	-15 430 600,32
Solde net des souscriptions/rachats	-129 253,4773	-13 885 133,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	107 680,9151	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME PART F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	59 719,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME PART F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	53 111,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	67 831,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	943 919,13	1 746 755,81
Total	**943 919,13**	**1 746 755,81**

	30/12/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	479 251,54	858 565,10
Total	**479 251,54**	**858 565,10**

	30/12/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME PART F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	226 093,89	401 569,20
Total	**226 093,89**	**401 569,20**

	30/12/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	238 573,70	486 621,51
Total	**238 573,70**	**486 621,51**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 111 755,14	-819 180,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-2 111 755,14**	**-819 180,41**

	30/12/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 029 778,73	-384 046,43
Total	**-1 029 778,73**	**-384 046,43**

	30/12/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME PART F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-520 036,41	-193 853,59
Total	**-520 036,41**	**-193 853,59**

	30/12/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-561 940,00	-241 280,39
Total	**-561 940,00**	**-241 280,39**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**37 857 001,55**	**97 593 741,00**	**69 928 771,32**	**89 400 970,19**	**42 664 564,95**
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I en EUR					
Actif net	19 157 979,46	43 036 831,98	22 829 583,79	41 936 907,40	20 813 231,78
Nombre de titres	177,0000	387,0632	204,2885	373,0115	194,7204
Valeur liquidative unitaire	108 237,17	111 188,12	111 751,68	112 427,92	106 887,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-664,85	-325,82	-1 788,08	-1 029,58	-5 288,49
Capitalisation unitaire sur résultat	1 697,62	1 644,49	1 848,18	2 301,71	2 461,22
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME PART F en EUR					
Actif net		11 230 927,23	19 013 650,33	21 148 918,63	10 503 722,57
Nombre de titres		112 331,4964	189 499,1315	209 826,9334	109 777,1126
Valeur liquidative unitaire		99,98	100,33	100,79	95,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,05	-1,60	-0,92	-4,73
Capitalisation unitaire sur résultat		0,34	1,51	1,91	2,05
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R en EUR					
Actif net	18 699 022,09	42 832 893,37	28 085 537,20	26 315 144,16	11 347 610,60
Nombre de titres	173 831,0000	388 399,1997	253 896,4281	236 934,3924	107 680,9151
Valeur liquidative unitaire	107,57	110,28	110,61	111,06	105,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,66	-0,32	-1,77	-1,01	-5,21
Capitalisation unitaire sur résultat	1,47	1,36	1,61	2,05	2,21

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME USD en USD					
Actif net en USD		553 491,75			
Nombre de titres		5 500,0000			
Valeur liquidative unitaire en USD		100,63			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		-0,22			
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		0,25			

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	1 500 000	1 418 177,26	3,33
TOTAL ALLEMAGNE			**1 418 177,26**	**3,33**
AUTRICHE				
VOESTALPHOL AG 1.375% 27-09-24	EUR	500 000	480 240,89	1,13
TOTAL AUTRICHE			**480 240,89**	**1,13**
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+0.68% 29-01-26	EUR	1 500 000	1 492 773,33	3,49
TOTAL ESPAGNE			**1 492 773,33**	**3,49**
ETATS-UNIS				
AT AND T INC E3R+0.85% 05-09-23	EUR	1 500 000	1 510 317,42	3,54
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	800 000	772 654,67	1,81
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	1 000 000	999 746,11	2,34
GOLD SACH GR E3R+1.0% 23-09-27	EUR	1 500 000	1 474 511,75	3,46
TOTAL ETATS-UNIS			**4 757 229,95**	**11,15**
FINLANDE				
NOKIA 2 03/15/24	EUR	500 000	498 767,29	1,17
TOTAL FINLANDE			**498 767,29**	**1,17**
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	1 500 000	1 489 094,79	3,49
AUCHAN 2.625% 30-01-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 005 773,22	2,36
CARREFOUR BQ E3R+0.65% 12-09-23	EUR	1 500 000	1 504 497,50	3,53
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	1 000 000	969 337,60	2,27
FAURECIA 2.625% 15-06-25	EUR	1 000 000	914 597,50	2,15
FRAN 0.125% 16-03-26	EUR	200 000	179 983,68	0,43
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	1 000 000	1 056 304,66	2,47
I 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	1 000 000	973 055,07	2,28
ILIAD 1.5% 14-10-24	EUR	2 000 000	1 909 747,53	4,48
IPSEN 1.875% 16-06-23	EUR	300 000	298 983,10	0,70
LAMON 6 3/4 04/25/44	EUR	1 500 000	1 613 111,51	3,78
MUTU ASSU DES 3.916% 06-10-49	EUR	1 000 000	982 503,60	2,30
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	900 000	935 080,46	2,19
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	1 400 000	1 328 804,53	3,11
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA E3R+0.58% 12-03-25	EUR	1 500 000	1 473 300,83	3,45
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	500 000	482 433,90	1,13
SOCGEN 2 5/8 02/27/25	EUR	500 000	498 847,26	1,17
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	1 500 000	1 439 485,48	3,37
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	1 000 000	967 931,30	2,27
TOTAL FRANCE			**20 022 873,52**	**46,93**
ITALIE				
ACEA E3R+0.37% 08-02-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 082,89	2,35
TITIM 2 1/2 07/19/23	EUR	500 000	499 093,42	1,17
TOTAL ITALIE			**1 502 176,31**	**3,52**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 1.75% 19-11-25	EUR	900 000	851 055,78	2,00
AROUNDTOWN 0.625% 09-07-25	EUR	1 000 000	782 842,95	1,83
EUROFINS SCIENTIFIC 3.25% PERP	EUR	500 000	451 103,05	1,06
EURO SCIE 4.875% PERP	EUR	500 000	517 130,92	1,21
TOTAL LUXEMBOURG			**2 602 132,70**	**6,10**
NORVEGE				
NORSK HYDRO AS 1.125% 11-04-25	EUR	1 200 000	1 131 707,34	2,65
TOTAL NORVEGE			**1 131 707,34**	**2,65**
PAYS-BAS				
ACHMEA BV TF/TV 04/04/2043	EUR	1 500 000	1 572 781,64	3,69
AEGON 4 04/25/44	EUR	1 800 000	1 819 486,85	4,26
NNGRNV 4.625% 04/08/2044	EUR	1 100 000	1 131 732,06	2,66
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV E3R+1.55% 16-11-24	EUR	1 500 000	1 528 642,00	3,58
TOTAL PAYS-BAS			**6 052 642,55**	**14,19**
ROYAUME-UNI				
AVIV 3.375% 04-12-45 EMTN	EUR	1 500 000	1 416 448,46	3,32
BRITISH TEL 1.0% 21-11-24 EMTN	EUR	1 000 000	950 353,08	2,23
TOTAL ROYAUME-UNI			**2 366 801,54**	**5,55**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**42 325 522,68**	**99,21**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**42 325 522,68**	**99,21**
Créances			**3 500,00**	
Dettes			**-10 389,28**	**-0,02**
Comptes financiers			**345 931,55**	**0,81**
Actif net			**42 664 564,95**	**100,00**

Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME R	**EUR**	**107 680,9151**	**105,38**
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME PART F	**EUR**	**109 777,1126**	**95,68**
Part RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME I	**EUR**	**194,7204**	**106 887,78**

7. ANNEXE(S)

Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME

Part I ISIN : FR0011374651

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objet la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence composite constitué à 30% de l'indice ESTER capitalisé et à 70% de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index coupons nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée de 2 ans via une gestion discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de son indice de référence.
L'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index est un indice qui représente le marché des obligations d'entreprises Investment Grade, à taux fixe, libellées en Euro et dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Les informations sur cet indice peuvent notamment être consultées sur le site : https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/.
L'ESTER (« Euro Short-Terme Rate ») correspond au taux overnight interbancaire de référence de la zone euro, calculé par la Banque Centrale Européenne.

Politique d'investissement : La stratégie de gestion de cet OPCVM vise à investir de manière discrétionnaire et sans contrainte de notation en obligations et/ou titres de créances négociables libellés en euros émis par des entités publiques et/ou privées de toutes zones géographiques.
La sélection des titres est effectuée :
- d'une part, à travers une analyse extra-financière ESG tenant compte des critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité… ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social… ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption… menée en appliquant une approche « Best in Universe », retenant, au sein de l'univers d'investissement initial, les 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG, indépendamment de leur secteur d'activité et en assumant des biais sectoriels. Sont donc exclus les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors liquidités,
- d'autre part, en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des données macroéconomiques et de marché. Les gérants apprécient ensuite les caractéristiques techniques propres au titre. Parallèlement, afin d'évaluer le risque crédit, une analyse financière portant sur les émetteurs est menée.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.
La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est investi en obligations de toutes natures (classiques, convertibles, remboursables, …) et en autres titres de créance à taux fixe et/ou variable émis en euros, ainsi qu'aux instruments du marché monétaire.
L'OPCVM pourra exposer l'intégralité de son actif net aux produits de taux à caractère spéculatif plus risqués, non notés ou dits « *high yield* », c'est à dire dont la notation long terme est inférieure à BBB- ou Baa3 selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences et mène sa propre analyse interne du risque de crédit ou de marché.
Afin de limiter le risque de taux, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 4. La sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valeur de l'actif de l'OPCVM.
L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son actif au risque de taux et actions et/ou exposer son actif au risque de taux.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11 heures 30 auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.
Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, — A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux obligations et titres de créance en euros. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME
Identifiant de l'OPCVM : 9695003SANTSJL9SCR98

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**

- ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : ___%**

●○ ☒ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ___% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

X Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification instituépar le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME a intégré des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de gestion, sans se limiter à des caractéristiques environnementales et sociales précises.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

La mise en place de la notation ESG et des indicateurs de durabilité a été implémentée dans la stratégie d'investissement du fonds en novembre 2021.

Une augmentation de la note ESG finale du fonds de 2.13%. La note ESG du fonds en décembre 2021 était de 55.26 contre 56.44 en décembre 2022.

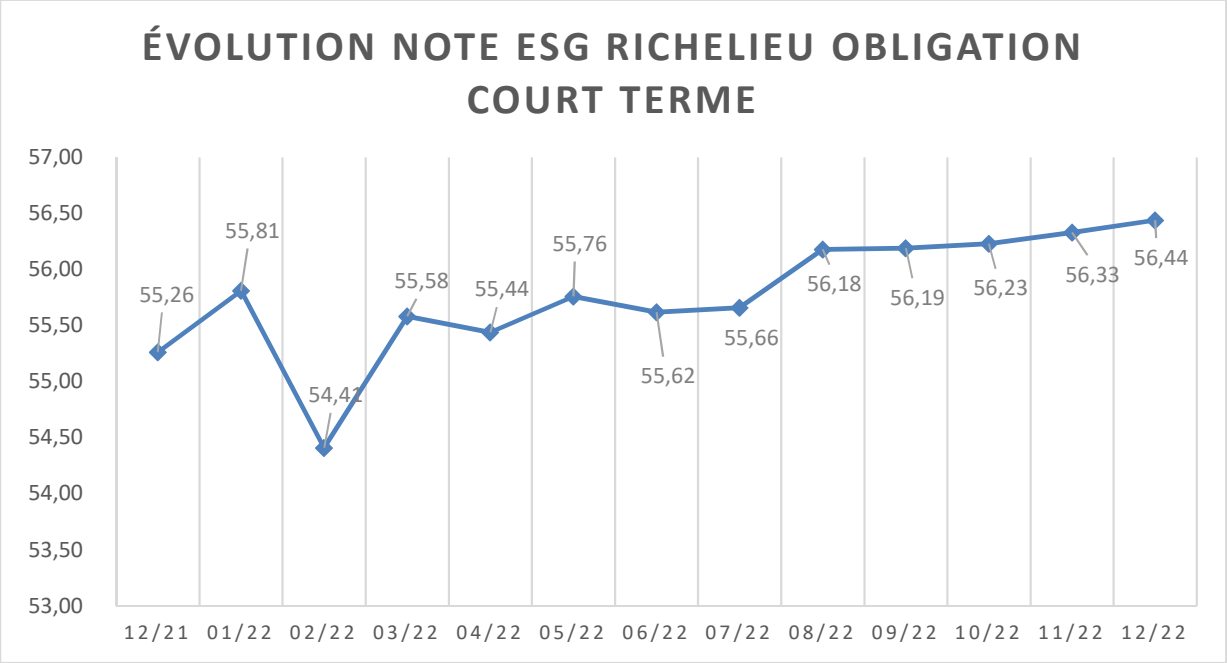

Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME au cours de la période de référence

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Comme précisé précédemment, la stratégie d'investissement durable du fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME a été créé en novembre 2021. Cette question est Non Applicable.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ACCOR 1.75% 04/02/2026	Consommation discrétionnaire	2,65%	France
MAM SHORT TERM BONDS-I	Divers	1,75%	France
BANCO SANTANDER EURIB3M+68	Finance	1,70%	Espagne
EUROFINS SCIENTIFIC 4 7/8 PERP	Santé	1,65%	Luxembourg
FAURECIA 2 5/8 06/15/25	Consommation discrétionnaire	1,26%	France
BANK OF AMERICA Float 08/24/25	Finance	1,14%	Etats-Unis
EUROFINS SCIENTIFIC SE EUR3M PERP	Santé	0,94%	Luxembourg
TOTAL ENERGIES SE 1.75% PERP CORP	Energie	0,58%	France
AXASA 5.125% 04/07/2043 EMTN	Finance	0,56%	France
TIKEHAU COURT TERME-AACCEUR	Finance	0,56%	France
CIE DE SAINT-GOBAIN- 5/8 03/15/24	Matériaux	0,51%	France
RICHELIEU 26 (F)	Divers	0,29%	France
Investissements les plus importants	Secteur	%	Pays
ACCOR 1.75% 04/02/2026	Consommation discrétionnaire	2,65%	France
MAM SHORT TERM BONDS-I	Divers	1,75%	France

A noter que ces investissements ne sont pas représentatifs des positions détenues dans le fonds au cours de l'année. Seul 18 achats ont été réalisé au cours de l'année 2022. Ainsi, seul 12 investissements sont calculés.

Pour produire cette liste des 12 investissements du fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME, sur la période de référence de décembre 2021 à décembre 2022, la démarche est la suivante :

1. Récupérer les encours sous gestion quotidien du fonds et la liste des montants d'ordre d'achat pour chaque société ;
2. Sommer le montant net d'achats réalisés sur une même société ;
3. Diviser ce montant net d'achats par l'encours sous gestion du fonds à la date du trade ;
4. Obtenir le pourcentage d'actif net associé à la société ;
5. Classer par ordre décroissant les investissements les plus importants de la période de référence.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'équipe de gestion a porté une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de maintenir le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME s'était fixé (hors liquidité). La part des actifs alignés avec les caractéristiques E/S promues par le produit financier a donc été durablement d'au moins 81% de l'actif net.

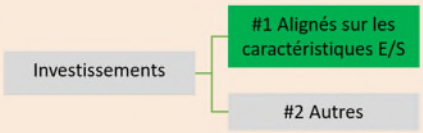

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME ne se limite à aucun secteur d'activité en particulier. En revanche, au vu des investissements les plus importants réalisés sur la période de référence, les secteurs économiques les plus représentés sont notamment :

- Energie ;
- Santé ;
- Finance ;
- Consommations discrétionnaire …

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements,

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

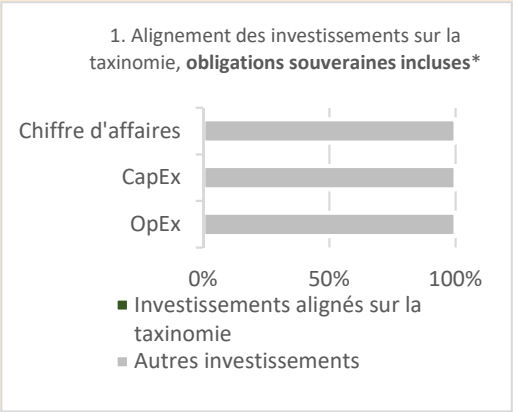

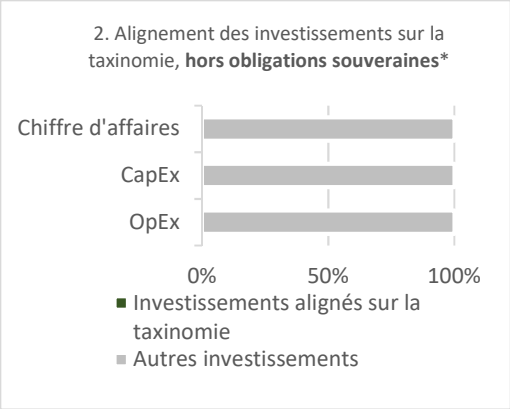

Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au même titre que pour le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME s'était fixé (hors liquidité), l'équipe de gestion porte toujours une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de respecter le ratio financier lié à la détention maximale de 10% de liquidité. La part des investissements dans la catégorie « autres » n'a donc pas excédé 19% de l'actif net sur la période de référence.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion renforce ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, comme précisé dans l'annexe au prospectus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les entreprises européennes. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds n'a pas eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations. Cette démarche permet à l'équipe de gestion de muscler son analyse extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence est composite : 30% ESTER capitalisé, 70% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3. Cette question est Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementale s ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Cette question est Non Applicable.